

Jours fériés et prime froid

Par moteklily, le 28/04/2009 à 11:54

Bonjour,

Je suis actuellement embauchée à temps partiel (32h + 3h complémentaires/semaine) dans une entreprise dépendant de la convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire. J'y travaille maintenant depuis 7 mois. Pour les jours fériés de avril et mai , l'entreprise a décidé d'appliquer le calcul suivant pour estimer la " valeur en heure " que prennent les jours fériés : nombre d'heure par semaine divisé par nombre de jours travaillés par semaine = nombre d'heures moyenne faite par jour. En janvier dernier l'entreprise a dû beaucoup licencier et nous sommes aujourd'hui en sous effectif il a donc été décidé que tous les employés travailleraient maintenant 6 jours sur 7. Mais pour certains desquels je fais partie cela n'a pas changé et nous travaillons toujours sur 5 jours. Le problème est que pour les jours fériés l'entreprise a appliqué le calcul nombre d'heures par semaine divisé par 6 à tout le monde même à ceux travaillant sur 5 jours du coup cela nous donne une moyenne d'heures travaillées par jour complètement erronée! (exemple pour moi : 35/6=5.8 alors que 35/5=7...). Du coup ils me demandent maintenant de rattraper toutes ces fameuses heures. Cette procédure est elle normale?

D'autre part j'aimerai savoir si j'ai le droit à une prime froid : je travaille dans la decoupe de fruits et légumes dans un labo a plus ou moins 3°C au moins 4 heures d'affilées par jour. Voilà j'espere avoir fourni tous les éléments dont vous auriez besoin pour une éventuelle réponse. Merci d'avance!